



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **KERA-BOOST***

de la société *BRETAGNE CHIMIE FINE*

enregistrée sous le *n° 2025-2032*

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom CYCLAMINE.

Informations générales	
Noms du produit	KERA-BOOST BRET'AMINE CYCLAMINE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	BRETAGNE CHIMIE FINE 5 Boisel 56140 PLEUCADEUC France
Classe - Type	Matière fertilisante - Poudre à base d'acides aminés d'origine animale
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	389-2025.01
Numéro d'AMM	1250484

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 05/11/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...